



Réguler les conflits d'usage
dans la réserve naturelle marine de La Réunion

Est-il possible de mettre en place une médiation
et à quelles conditions ?

SYNTHESE DES ENTRETIENS PREALABLES
REALISES PAR LE MEDIATEUR

Philippe BARRET

Septembre 2013

Introduction	p.3
Personnes rencontrées	p.3
Perception de la situation par les personnes rencontrées	p.4
Le récif corallien est très menacé Restreindre ou élargir les droits de pêche ? L'interdiction du jet ski est-elle justifiée ? Comment va évoluer la pratique du surf ? Comment résoudre la crise requins ? Les usagers sont parfois en conflit entre eux La réserve est nécessaire, mais doit évoluer La sensibilisation et la concertation sont à renforcer Le dialogue des savoirs est essentiel	
Faisabilité de la médiation selon les personnes rencontrées	p.10
Recommandations du médiateur	p.10
a. Les principes de respect mutuel, d'écoute et d'ouverture b. Le dialogue des savoirs c. Les objets du dialogue d. Les instances de dialogue e. Le cadre de la médiation : l'engagement des participants aux instances de dialogue f. Le lien avec le public g. Le déroulement de la médiation	

Introduction

Le réseau des réserves naturelles de France et la réserve naturelle marine de La Réunion ont confié à DialTer une mission pour explorer la faisabilité d'une médiation sur l'action de la réserve marine et sur les conflits d'usage qui affectent son territoire.

DialTer conduit cette mission dans une posture de neutralité ; son représentant, Philippe Barret, ne défend la vision et les intérêts d'aucune partie prenante. Il a pour objectif de favoriser la compréhension mutuelle et la prise en compte par tous des différentes visions et intérêts.

Entre juin et août 2013, Philippe Barret a rencontré les principaux acteurs pour se présenter, pour connaître leur perception de la problématique et pour recueillir leurs suggestions. Cette note est une synthèse des entretiens réalisés, à laquelle s'ajoutent les recommandations du médiateur pour la suite du processus. Afin de préserver la confidentialité, la synthèse ne mentionne pas l'origine des points de vue et des attentes dont il est fait part. La note est diffusée à toutes les personnes rencontrées.

Personnes rencontrées

Nom	Organisation
Karine Pothin	Réserve marine
Yannick Clain	Réserve marine
Christophe Perry	PRR
M. Erpeldinger	Mairie de St Paul <i>(au téléphone)</i>
Jean-François Nativel	OPR <i>(au téléphone)</i>
Jean-Marc Charel et Guy Gazzo	CRESSM
Rodolphe de Palmas, Yann Pavion et Philippe Bethier	Jet ski attitude Association des propriétaires de jet ski
Guylain Montama	Amodiataires de St Gilles
Eric Sparton	Ligue de surf
Claude Crescence	Mairie de St Leu
Grégory Gandière	GPP
Fabienne Couapel-Sauret	Conseil régional
Chantal Ambroise	Sous-préfecture de St Paul
Tatiana Cuvelier et David Grondin	Collectif Ti pêcheur
Didier Dérand	Fondation Brigitte Bardot
Liliana Rossi	IRT
Sonia Ribes	Conseil scientifique de la réserve
Jean-René Enilorac et David Guyomard	Comité des pêches maritimes
Mélanie Ringuin	Commission pêche traditionnelle de la réserve
Thierry Gazzo	Projet West <i>(au téléphone)</i>
Pascale Chabanet	IRD <i>(au téléphone)</i>
Bruce Cauvin	Réserve marine <i>(au téléphone)</i>
Ludovic Michel	Protégeons nos enfants <i>(au téléphone)</i>
Stéphane Girard	Sea shepherd <i>(au téléphone)</i>

Par ailleurs, le médiateur a participé à une réunion du CO4R et à une réunion organisée par OPR et PRR, autour d'un exposé de M. Nativel. Il s'est également appuyé sur de nombreux articles de presse, dont celui de Roland Troadec, paru le 20 août dans le JIR.

Perception de la situation par les personnes rencontrées

Nous tentons ci-après de transmettre l'essentiel des propos de nos interlocuteurs. Pour faciliter la lecture, nous avons classé les différents points abordés. Chaque point peut avoir été exprimé par une ou plusieurs personnes.

Attention : les éléments ci-après ne traduisent pas la pensée du médiateur ; ils sont un reflet plus ou moins complet de ce qui lui a été dit par ses interlocuteurs.

Le récif corallien est très menacé

Le constat

- ⇒ La réserve n'est pas un garde-manger, sa biomasse est très pauvre par rapport à celle d'autres îles. Le système récifal est très mal en point, surtout la pente externe.
- ⇒ La biomasse des récifs coralliens est très faible ; la plupart des gens ne s'en rendent pas compte, car ils ne mettent pas la tête sous l'eau.

L'évolution

- ⇒ Les observations montrent qu'il y a augmentation de la biomasse dans la réserve
- ⇒ Impossible d'obtenir une restauration écologique en 5 ans avec la pression humaine qui existe à La Réunion, la taille du récif et sa proximité des côtes.

Les causes

- ⇒ Plusieurs facteurs affectent le récif corallien :
 - Les eaux usées, avec des STEP qui fonctionnent mal, percolent (arrivées d'eau douce dans le lagon)
 - Les engrais agricoles
 - Les rejets de piscines
 - L'imperméabilisation croissante des sols
 - L'écoulement des eaux des ravines qui charrient des déchets
- ⇒ A partir des années 70, la chasse sous-marine et les autres formes de pêche contribuent à une diminution rapide des poissons récifaux de taille commerciale ; ce qui provoque la multiplication des organismes concurrentiels des coraux.
- ⇒ Les plages de Boucan Canot se sont vidées ; les gens se replient dans le lagon, ce qui augmente le piétinement et la présence de crèmes solaires.

Les solutions

- ⇒ Ce n'est pas l'interdiction des usages qui peut améliorer l'état du corail, mais la gestion du bassin versant. Le problème essentiel pour le récif est la pollution, pas la pêche.
- ⇒ Pour préserver le récif, il faudrait être très réactif dans la réparation des bouts de bouées.
- ⇒ L'augmentation de la population et de l'intérêt pour la mer fait qu'on ne peut plus agir comme avant.

Restreindre ou élargir les droits de pêche ?

Le braconnage

- ⇒ Les chasseurs sous-marins ont une mauvaise image à cause des braconniers qui chassent avec des bouteilles.
- ⇒ Le braconnage devrait être impossible, mais il existe ; y compris quelques pêcheurs déguisés en plaisanciers.
- ⇒ Certains sont mécontents car le lagon était source de revenus complémentaires ou tout simplement de nourriture pour la famille. En mettant de plus en plus d'interdictions, on pousse les gens à braconner.

Les autres problèmes

- ⇒ Les requins de récif ne sont plus visibles, car les prédateurs secondaires ont été prélevés par la chasse sous-marine (mérrou, carangue...).
- ⇒ Le gros souci de la pêche, c'est que les gens marchent sur les coraux.
- ⇒ Des droits de pêche ont été donnés à la société CBO, cotée en bourse, qui racle tout.
- ⇒ La réserve manque de moyens humains pour contrôler le respect des règles.
- ⇒ Les limites de la réserve ne sont pas toujours claires sur le terrain : « Parfois, on va au crabe et on a peur d'être dans la réserve ».

Les demandes d'interdiction

- ⇒ La pêche au zourite devrait être interdite. Ce n'est pas la ressource le problème, mais la technique de pêche qui détruit le corail. A Rodrigues, il n'y a plus de récif à cause de cette pêche. Il faudrait que les pêcheurs d'ici voient ce qui s'est passé là-bas.
- ⇒ Les poissons jouent un rôle dans la préservation du corail, donc revenir sur les interdictions serait grave.
- ⇒ Il y a de plus en plus de monde sur l'île ; il faut limiter la pêche. Le problème est que les arrêtés ne tiennent pas compte des stocks actuels (pas d'évaluation), que les moyens de contrôle sont insuffisants, ainsi que la répression.

Les demandes d'autorisation

- ⇒ On pourrait réduire le risque requins en réaménageant la zone Boucan Canot – Roches noires :
 - Permettre la chasse sous-marine selon les règles existantes : licence à l'année, maille, restriction des espèces. Il s'agit de rétablir l'homme comme concurrent du requin. Une réflexion doit être menée avec le conseil scientifique de la réserve.
 - Permettre la pêche au moulinet pour l'observation des passes et de la pleine mer
 - Permettre certaines pêches traditionnelles
- ⇒ La pêche des crabes girafes devrait être autorisée.
- ⇒ Il faudrait autoriser le moulinet sous certaines conditions ; permettre la pêche aux zourites avec masques et tubas ; mieux réglementer la pêche (exemple : taille des poissons)
- ⇒ Quand on remet les pêches accessoires à l'eau, il y a moins de problèmes (capucin).

La chasse sous-marine

- ⇒ La chasse sous-marine ciblée est un moyen de rencontrer les requins et de leur montrer que l'homme peut se défendre. On pourrait ouvrir une petite zone à la pêche sous-marine, puis dresser un bilan et décider si l'on poursuit ou si l'on revient à la situation actuelle.
- ⇒ Pour pratiquer la chasse sous-marine, il serait obligatoire d'effectuer un stage à la réserve.

- ⇒ La chasse sous-marine est envisageable sur certains sites, mais le contrôle est impossible, l'équipe de gardes est trop petite. En outre, elle risque de déséquilibrer le sex-ratio.

Les zones de pêche

- ⇒ On ne comprend pas le choix des zones de pêche.
- ⇒ Il faut rouvrir des zones et faire respecter l'exclusion dans les autres ; d'accord pour des zones sanctuaires.
- ⇒ La notion de sanctuaire est importante, mais on n'est pas allé assez loin : les sanctuaires ne vont pas jusqu'à la plage et sont émiettés.
- ⇒ Les pêcheurs demandent le droit de pêcher en alternance : une zone donnée est ouverte, puis fermée ; sauf les sanctuaires qui restent fermés. Mais la mise en place de « réserves tournantes » sur 3 ans n'a pas fait ses preuves.

Les cartes de pêche

- ⇒ Il est scandaleux que les touristes n'aient pas le droit de pêcher ; il faudrait des cartes temporaires. Il est injuste de limiter la pêche aux gens de l'ouest.
- ⇒ Il faudrait différencier les cartes de pêche (et en donner plus pour éviter le braconnage) : différencier la pêche traditionnelle qui répond à un besoin familial (5 kg/personne/jour) et la pêche de ceux qui ont déjà un revenu (1 kg/personne/jour). Cela éviterait que les pêcheurs à revenu, qui peuvent s'offrir des moyens de pêche plus performants, prennent plus de poissons.
- ⇒ Les pêcheurs à la gaulette sont à part, car ils prélèvent peu ; on peut leur laisser leur carte.
- ⇒ Il faudrait donner des permis de pêche à certaines personnes qui auraient un rôle de sécurité.

Pêche et tourisme

- ⇒ Permettre aux pêcheurs traditionnels d'embarquer un ou deux touristes avec une réglementation assouplie ou à des pêcheurs sous-marins de guider sur des sentiers sous-marins.
- ⇒ Valoriser l'histoire de la pêche à St Leu, avec la collaboration de la réserve.

L'interdiction du jet ski est-elle justifiée ?

- ⇒ Tous les véhicules à moteur sont autorisés dans la réserve, sauf les VNM ; pour quelle raison ? Pourquoi ne pas s'en tenir simplement à la réglementation existante ? Il y a des moyens pour la faire respecter ; notamment, parce que tout le monde se connaît.
- ⇒ On pourrait fixer des règles de circulation propres à la réserve.
- ⇒ Problèmes entre jet skis et autres usagers, plongeurs notamment. Les jet skis sortent parfois vite et font du bruit.
- ⇒ Le jet ski provoque des nuisances quand il est conduit par un irresponsable (pollution comportementale) ; les nouveaux engins font moins de bruit qu'une mobylette.
- ⇒ Les VNM sont les seuls engins de secours à pouvoir intervenir dans des conditions extrêmes.
- ⇒ On pourrait proposer des randonnées à thème en jet ski pour découvrir la réserve.
- ⇒ Pourquoi interdire les canots de plaisanciers, si on autorise les bateaux de touristes ?

Comment va évoluer la pratique du surf ?

- ⇒ Avant 2011, on pouvait surfer tout le temps, même quand l'eau était turbide.
- ⇒ On ne peut plus surfer tout le temps, n'importe où, comme ce fût le cas ces 30 dernières années. Pourquoi ?
 - Arrêt de la commercialisation des requins en 99 ; la population s'est reconstituée
 - Augmentation très importante du nombre de surfeurs
 - Dégradation importante du récif avec la montée en puissance des flottes de pêche (rejets de déchets)
- ⇒ D'accord pour utiliser des méthodes qui vont éloigner les requins. Mais le surf étant un sport individuel, il faut des méthodes individuelles (exemple d'une technique bretonne).
- ⇒ Oui à une surveillance collective pour les écoles de surf.

Comment résoudre la crise requins ?

La quantité de requins

- ⇒ La quantité de requins bouledogue est dramatique ; ils ont pris la place des autres prédateurs (et notamment des requins de récif). Ils continuent de se multiplier.
- ⇒ Le problème des requins est un problème médiatique ; les plongeurs n'en voient pas, peut être parce qu'ils sortent dans des conditions qui ne sont pas favorables aux requins.
- ⇒ Dialogue de sourds, car les échelles de temps ne sont pas les mêmes : les créoles disent qu'il y a toujours eu du requin (référence de plusieurs générations) ; ceux qui sont arrivés plus récemment disent qu'il y a eu très peu d'attaques (référence de 20-30 années).
- ⇒ La présence de grands prédateurs est un problème pour les pêcheurs professionnels, car ils mangent thon, espadon...

Les raisons de la crise

- ⇒ On ne peut pas nier qu'il y a un problème requin, mais impossible de faire le lien avec la réserve.
- ⇒ Plusieurs facteurs explicatifs sont avancés :
 - L'arrêt de la pêche aux requins en 99
 - Le retrait des activités humaines
 - L'augmentation de la biomasse dans la réserve
 - La pêche industrielle qui ratisse tout au large ; en conséquence, les bouledogues viennent se nourrir dans la réserve.
 - Le basculement de l'eau douce de l'est vers l'ouest et l'augmentation de la turbidité, favorables aux bouledogues
- ⇒ Les requins viennent se réfugier dans la réserve, car ils y sont en sécurité.
- ⇒ Il semblerait que les requins attaquent en période de reproduction ; leurs attaques ne seraient pas alimentaires.

La présence humaine

- ⇒ Il faut maintenir la présence de vigies dans les prochains mois sur les sites d'activité nautique, avec des apnéistes équipés d'arbalète.
- ⇒ Il faut envisager de nouvelles activités sous l'eau pour accentuer la présence humaine : promenades sur la barrière de corail en palmes, masque et tuba, encadrées par des moniteurs, cours d'initiation à l'apnée...

La régulation des populations

- ⇒ Il faut accélérer l'autorisation de la pêche professionnelle des requins et donc terminer l'étude ciguatera. Les requins ont toujours été pêchés et consommés à La Réunion.
- ⇒ Si on prélève des requins bouledogue, d'autres viendront les remplacer.
- ⇒ Pêcher le requin risque de créer de fortes perturbations dans la chaîne trophique, car le requin est un super prédateur. En outre, les scientifiques n'ont pas prouvé qu'il y ait une surpopulation. L'Etat doit légitimer ses décisions sur des bases scientifiques.
- ⇒ Il faut arriver à réguler la population de bouledogues, après un travail de recherche visant à identifier l'existant (avec marquage). Cela permettrait de faire revenir d'autres espèces de prédateurs. La réserve devrait donner ses indications en la matière.

- ⇒ Cette crise peut être transformée en opportunité : étude des bouledogues, expérimentation de dispositifs innovants...

Les usagers sont parfois en conflit entre eux

- ⇒ Tensions entre pêcheurs et surfeurs.
- ⇒ Conflits entre pêcheurs à la gaulette et kayakistes dans les seuls endroits autorisés à la pêche.
- ⇒ Conflits entre plaisanciers, pêcheurs et plongeurs sur les bouées d'amarrage. Le nombre de bouées dans la réserve est insuffisant ; elles ne sont pas prévues pour les catamarans ; certaines sont en mauvais état.
- ⇒ Tensions entre pêcheurs professionnels et plaisanciers.

La réserve est nécessaire, mais doit évoluer

La réserve est nécessaire...

- ⇒ La réserve est un atout pour le tourisme, malgré les polémiques sur son rôle dans la crise requin.
- ⇒ La réserve est le futur de nos enfants.

...mais elle doit être mieux comprise et mieux intégrée

- ⇒ Crainte que La Réunion soit mise sous cloche entre réserve marine et parc national. Les gens croient trop que réserve signifie mise sous cloche. Il est important de rétablir la relation entre les réunionnais et leur environnement.
- ⇒ La réglementation est compliquée, pas claire ; notamment à cause des exceptions. La réserve est un patchwork illisible. Il faut clarifier le zonage, mettre en place des grands secteurs interdits à toute activité et d'autres libres. Pour surveiller efficacement, il faut exclure toute activité de certains secteurs.
- ⇒ Les bouées ne permettent pas toujours de savoir où l'on est ; problème d'éclairage et manque de moyens pour l'entretien.
- ⇒ Tout le monde est pour la réserve, mais lors de sa mise en place, tout le monde n'a pas été concerté. La création de la réserve a été vécue comme une injonction de l'Etat, notamment par les pêcheurs traditionnels.
- ⇒ La réserve est essentielle pour le développement à long terme de La Réunion, mais elle doit être ajustée pour mieux convenir à l'économie locale et à la société créole.
- ⇒ Les usagers de la réserve devraient payer une contribution à son fonctionnement (cartes de pêche, clubs de plongée, restaurants de plage...).

Il faut revoir le zonage

- ⇒ La réserve est trop grande par rapport à la taille de l'île et au budget attribué. Exemple : la réserve n'a pas les moyens d'entretenir les bouées d'amarrage et c'est un problème pour les plongeurs. 35 km de réserve, c'est trop ; surtout, si on n'a pas les moyens en face.
- ⇒ Un redécoupage simple est nécessaire : faire coïncider les zones de pêche autorisée (pêche en apnée, nombre de permis limité) avec les zones d'activité nautique (Boucan, Roches noires, 3 bassins, St Leu, Etang salé), car les requins ne vont pas venir dans les zones de pêche. Cela représente environ 5 km de côte. Le reste peut être sanctuarisé.

La sensibilisation et la concertation sont à renforcer

Sensibilisation et information

- ⇒ Il est important de sensibiliser les citoyens à l'importance de la réserve.
- ⇒ Le poids des médias est très important à La Réunion ; le problème des requins est très médiatisé.
- ⇒ Il manque des informations officielles pour expliquer aux touristes comment pratiquer des activités en mer.
- ⇒ Il serait bon de mettre en place une cellule de crise pour coordonner la communication et produire des messages complets et pédagogiques.

Concertation et commissions

- ⇒ Le dialogue entre l'Etat, la réserve et les usagers est insuffisant ; les réglementations ne sont pas toujours adaptées (exemple de la nouvelle règle sur les queues de poissons pêchés).
- ⇒ Les quantités à pêcher devraient être fixées en concertation.
- ⇒ La commission pêche traditionnelle de la réserve ne se réunit qu'une fois par an. Il est difficile d'y avoir un dialogue sur une éventuelle évolution des règles. Le CA de la réserve ne permet pas non plus d'aborder certains sujets importants.
- ⇒ La commission devrait se réunir à partir de mai - juin pour que les nouvelles mesures puissent être mises en œuvre en fin d'année.

Le dialogue des savoirs est essentiel

La parole scientifique

- ⇒ Perte de confiance dans les scientifiques qui n'ont pas su prévoir l'afflux de requins. Les scientifiques affirment des choses ; mais on n'est pas sûr qu'ils aient raison.
- ⇒ Je pense qu'il y a une recrudescence de requins et que les scientifiques ne nous disent pas tout pour éviter des réactions à chaud.
- ⇒ L'IRD devrait lâcher plus de données.
- ⇒ Pourquoi l'étude ciguatera est-elle si longue ?
- ⇒ Le rythme des scientifiques n'est pas le même que celui des politiques. Difficile de se comprendre. Le programme CHARC donnera des éléments, mais pas toutes les réponses qu'attendent la société et les politiques.

Le savoir local

- ⇒ Les moniteurs de plongée sont des observateurs de terrain hors pair.
- ⇒ Certains usagers, notamment les vieux pêcheurs, ont une connaissance de la mer et c'est très bien de les écouter, mais les généralisations sont parfois abusives.

- ⇒ Il faut changer les règles de pêche en tenant compte de ce que savent les vieux.
- ⇒ Instaurer un contrôle partagé, un suivi conjoint des ressources halieutiques entre scientifiques et usagers. Cela permettrait une appropriation de la réserve par ces derniers. Il faudrait que les pêcheurs soient associés aux scientifiques, c'est la seule manière de faire accepter la réserve.

Faisabilité de la médiation selon les personnes rencontrées

La plupart des personnes rencontrées sont favorables au dialogue, mais plusieurs conditions ou suggestions ont été énoncées :

- D'accord pour dialoguer, s'il n'y a pas d'agressivité.
- D'accord pour dialoguer, à condition qu'il y ait une réelle volonté de part et d'autre et des résultats.
- D'accord pour négocier, mais avec du temps.
- La modification du périmètre de la réserve ne peut être envisagée, étant donné la complexité administrative. On peut chercher à assouplir la réglementation à l'intérieur de la réserve (notamment pour mieux tenir compte de la pêche traditionnelle), sans toucher au périmètre.
- On n'a jamais été entendu, on n'est rarement reconnu ; on a aussi beaucoup à apprendre.
- Il faut essayer de se comprendre ; l'objectif est que chaque usager puisse profiter de la réserve.
- Organiser la visite d'une ou deux réserves marines en métropole ou outre-mer pour ramener des idées.
- Demander aux associations locales de pêche de nommer un délégué et de former une fédération des pêcheurs des 4 communes de la réserve.

Recommandations du médiateur

Suite aux entretiens préalables, nous avons le sentiment que la plupart des acteurs concernés par la réserve marine sont prêts à tenter le dialogue et à accepter des évolutions. Certains sont même très favorables à ce dialogue.

Les recommandations suivantes sont des suggestions du médiateur pour construire au mieux un processus de médiation. Elles sont le fruit de son expérience passée et de tout ce qu'il a pu apprendre durant les entretiens préalables.

a. Les principes de respect mutuel, d'écoute et d'ouverture

La démarche proposée repose sur cinq idées fondamentales :

- Il est essentiel de comprendre la vision et les besoins de l'autre avant de chercher à se mettre d'accord sur des solutions.
- On peut tout à fait comprendre l'autre sans être d'accord avec lui.

- On peut tout à fait désapprouver une attitude, un acte, une décision sans juger la personne concernée et encore moins l'agresser.
- Les besoins de chacun doivent être pris en compte, mais aucun intérêt particulier ne peut s'imposer aux autres.
- L'intelligence collective est souvent capable de produire des solutions inattendues plus pertinentes que les propositions initialement portées par les parties prenantes.

Il découle de ces cinq idées une exigence de respect mutuel, d'écoute attentive de l'autre et d'ouverture à une vérité différente. Cette attitude est demandée à toutes les personnes qui prennent part à une médiation. Elle est une condition de sa réussite.

b. Le dialogue des savoirs

Dans ce contexte particulier, il nous paraît essentiel de renforcer le dialogue entre scientifiques et usagers, notamment les usagers qui ont accumulé de nombreuses observations au sein de la réserve.

D'un côté, les scientifiques doivent pouvoir s'exprimer sereinement, sans être agressés. De l'autre, il s'agit de donner toute sa place au savoir empirique, à côté du savoir scientifique. Le savoir généré par certaines personnes à travers des années d'observation, voire d'expérimentation, est d'autant plus essentiel que les connaissances technico-scientifiques sont limitées et que, sur certaines questions, l'incertitude est grande. En même temps, il est bon de prendre garde aux généralisations hâtives !

c. Les objets du dialogue

Il est important de clarifier dès le départ ce sur quoi peut porter la médiation.

Plusieurs questions reviennent souvent et la plupart des parties prenantes semblent prêtes à s'ouvrir au dialogue sur ces questions :

- La réglementation en matière de pêche traditionnelle, de chasse sous-marine et de jet ski
- Le zonage au sein de la réserve qui délimite les zones sanctuaires et les zones où certains usages sont autorisés
- Des actions qui pourraient être menées pour rendre plus compatibles préservation et usages (amélioration des bouées, activités touristiques encadrées...)
- Des actions qui pourraient être menées dans ou par la réserve pour contribuer à résoudre la crise requins
- Le dialogue et la coopération entre scientifiques et usagers
- Les conflits entre usagers
- Les instances permanentes de dialogue au sein de la réserve : composition, missions, fonctionnement...

Par contre plusieurs interlocuteurs se refusent à envisager une modification du périmètre de la réserve. Ce ne serait donc pas un objet du dialogue. En outre, la gestion de la crise requin hors réserve ne serait pas abordée.

d. Les instances de dialogue

Nous proposons la création de plusieurs instances :

Un groupe d'appui à la médiation

Ce groupe aurait pour mission d'aborder les questions d'ordre général et d'accompagner le médiateur dans la conduite de la médiation ; c'est-à-dire de le conseiller, d'intervenir si besoin auprès de parties prenantes, voire d'animer ou co-animer une réunion. Il donnerait notamment son avis sur le choix des objets de la médiation, sur la répartition en groupes thématiques (voir ci-dessous), sur la composition de ces groupes. Il recevrait également les propositions des groupes thématiques pour les affiner.

Le groupe serait composé de personnes convaincues qu'un dialogue ouvert et respectueux est essentiel pour améliorer la situation et prêtes à s'engager dans ce but. Il comprendrait au maximum une dizaine de personnes.

Pour composer ce groupe, le médiateur ferait appel au volontariat des personnes qu'il a rencontrées en entretien préalable. Il veillerait à ce que différentes catégories d'acteurs soient présentes.

Des groupes thématiques

Ces groupes constitueraient le cœur de la médiation, c'est-à-dire le lieu où pourraient s'exprimer les perceptions et les besoins de chaque partie prenante et où se co-construiraient des propositions de solutions.

Chaque groupe comprendrait une vingtaine de personnes au maximum, représentant la diversité des intérêts concernés par le thème du groupe.

Le groupe d'appui ferait des propositions sur la composition des ces groupes et sur les thèmes que chacun d'entre eux devrait aborder.

On peut imaginer 2 groupes thématiques :

- Soit un groupe pêche et un groupe autres usages
- Soit un groupe réglementation – zonage et un groupe actions diverses (dont renforcement du dialogue)

e. Le cadre de la médiation : l'engagement des participants aux instances de dialogue

Pour que le dialogue soit possible et constructif, les participants s'engageraient à respecter les 6 règles suivantes :

1/ Respect, écoute, ouverture

(voir paragraphe a.)

2/ Stabilité des groupes

Pour que la confiance se construise et qu'une progression soit possible, il est important que les mêmes personnes participent au processus de bout en bout. Autrement dit, la composition des instances ne varie pas en cours de route et l'assiduité est vivement souhaitée.

3/ Validation des comptes rendus

Le compte rendu de chaque réunion est préparé par un membre du groupe avec l'accord des autres participants. Puis le compte rendu est relu par le médiateur et proposé à tous les participants pour validation. Il ne s'agit pas de rendre compte de tout ce qui s'est dit de

manière exhaustive, mais de transcrire les points essentiels pour la suite du processus : besoins / problèmes, puis propositions.

4/ Confidentialité des échanges

Les participants ne pourront faire part des échanges qui ont eu lieu au sein des instances de dialogue auxquelles ils appartiennent qu'à leurs éventuels mandants. La communication avec les médias sera confiée au médiateur, voire déléguée à des membres du groupe d'appui, après avis de ce groupe.

5/ Moratoire

Pendant la durée de la médiation, les participants s'engagent à ne pas dénoncer / attaquer publiquement une autre partie prenante ou le processus de médiation.

6/ Clarté du processus décisionnel

Les groupes thématiques, appuyés par le groupe de pilotage, ont pour mission d'élaborer des propositions. Ces propositions sont ensuite transmises aux décideurs correspondants, notamment le conseil d'administration de la réserve et le préfet, pour ce qui touche au zonage de la réserve, à la réglementation et aux instances permanentes de dialogue. Les décideurs s'engagent à rendre compte de leurs décisions de manière argumentée, notamment aux personnes qui ont participé au groupe d'appui et aux groupes thématiques.

f. Le lien avec le public

Nous pensons qu'il est important d'établir un lien entre les instances de dialogue ci-dessus et la population concernée, afin d'offrir à celle-ci la possibilité d'être informée et consultée. Nous proposons la mise en place de permanences.

Au début du processus, le médiateur se tiendrait à la disposition du public pour recevoir les personnes qui le souhaitent, les informer de la démarche en cours et recueillir leurs besoins et leurs suggestions. Les lieux et horaires de permanence seraient diffusés par les médias.

En fin de processus, des permanences pourraient également avoir lieu pour permettre au public d'être informé sur les résultats obtenus, voire consulté une dernière fois sur certains points.

g. Le déroulement de la médiation

- 1^{ère} étape : Constitution du groupe d'appui et 1^{ère} réunion ; si besoin 2^{ème} réunion
- 2^{ème} étape : Permanences ouvertes au public
- 3^{ème} étape : Réunion des groupes thématiques (probablement 3 réunions)
Si besoin, un groupe d'appui entre 2 réunions des groupes thématiques
- 4^{ème} étape : Permanences ouvertes au public
Dernière réunion du groupe d'appui
- 5^{ème} étape : Décisions du CA de la réserve, de l'Etat et des autres organismes concernés
Communication aux médias et aux personnes ayant participé à la médiation

Au total, il faut prévoir 6-8 mois.